

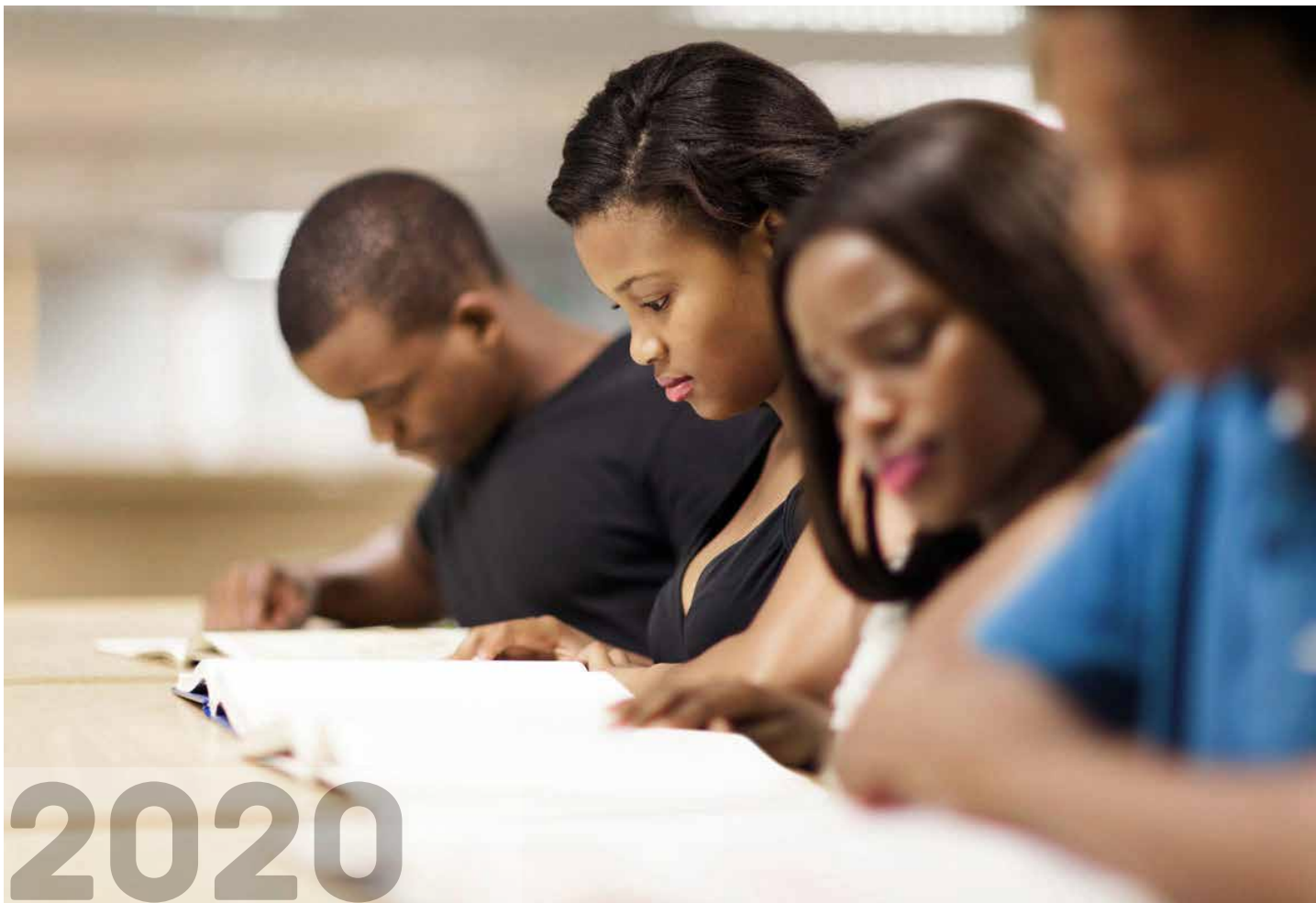


**ACADÉMIE
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, INNOVATION



**2020
2021**



Sommaire

4. Éditorial

7. Les étudiants

10 L'orientation de élèves après le bac

13 Les conditions de la réussite étudiante

15. Des campus des métiers et des qualifications

18 La future technopole de Mayotte

22 Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole

26 Le Pôle des métiers de l'aérien

27 Le lycée de la mer

30. Le CUFR

34. L'offre de formations de l'Institut des études en santé du CHM

38. Recherche et innovation

41. La coopération internationale

Éditorial



Depuis le premier janvier 2020 notre académie est devenue un rectorat de plein exercice et Mayotte la dix huitième région académique de France ! Dans chaque région académique, le recteur, chancelier des universités, est le garant de la cohérence des politiques publiques des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, appliquées sur le territoire régional, dont il fixe les orientations stratégiques. Ces missions s'exercent notamment dans les champs suivants : définition du schéma prévisionnel des formations des établissements publics d'enseignement du second degré, d'une partie des formations professionnelles et de l'apprentissage, de l'enseignement supérieur, de la recherche et innovation (à l'exception de la gestion des personnels), de l'information, de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire, des relations européennes, internationales et la coopération... La rentrée 2020 est donc le moment de faire un point sur ces différents sujets et de dresser quelques perspectives.

Notre objectif est d'accompagner nos élèves vers la réussite dans des voies de formations qui les conduisent vers des métiers dont le territoire a besoin. Pour cela nous mettons en œuvre une politique volontariste d'orientation des lycéens en lien avec le conseil départemental. Cette politique est poursuivie par l'accompagnement des étudiants au moyen de différentes aides (bourses de l'Etat, du Conseil départemental, à la mobilité, places en internat, ...) et d'un suivi via un réseau efficace déployé dans plusieurs académies de métropole.

A Mayotte l'offre de formation dans le supérieur est déjà bien fournie. Les BTS, comprennent 16 sections réparties dans 9 lycées : assistant de gestion PME-PMI, banque, négociation et relation client, management commercial opérationnel, gestion des organisations, assistant manager et de gestion, professions immobilières, services informatiques, hôtellerie-restauration, maintenance des systèmes de production, économie sociale et familiale, assistance technique d'ingénieur, électrotechnique, étude et économie de la construction.

A cette rentrée, une classe préparatoire aux grandes écoles d'ingénieur a ouvert au Lycée Younoussa Bamana. Le lycée de Sada en ouvrira une à la rentrée 2021, dans le domaine Economique et commercial voie générale (ECG).

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte, propose plusieurs filières généralistes et professionnelles. Il ouvre cette année une licence (LAS) d'accès aux études de santé, en lien avec la Faculté de médecine de Montpellier. Il propose aussi la formation des futurs professeurs des écoles et mettra bientôt en œuvre celle des futurs enseignants du second degré. Ces évolutions se font en lien avec la collectivité territoriale avec qui les relations vont se formaliser via la rédaction prochaine du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Tous ces établissements sont adhérent du Groupement d'Intérêt Public Formation Continue et Insertion Professionnelle (GIP FCIP) qui participe à la réinsertion professionnelle des jeunes sur le territoire, au développement de la formation continue, de l'apprentissage et de l'accès à la valorisation des acquis et expériences (VAE).

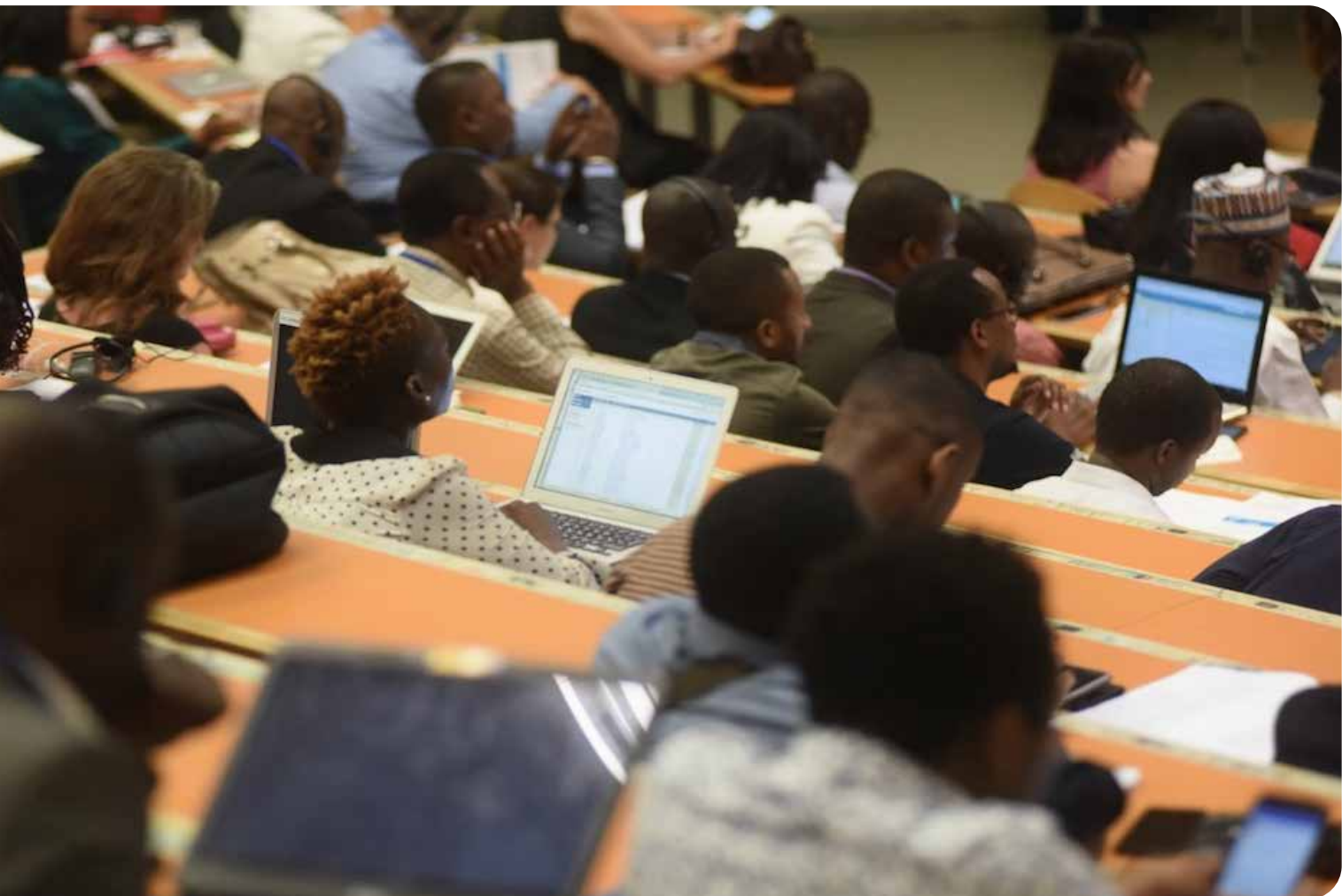
A leur côté, l'Institut de Formation de Soins Infirmiers (IFSI), propose une formation à ceux qui souhaitent devenir infirmier, aide-soignant ou auxiliaires de puériculture et l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) propose deux parcours en vue de l'obtention d'un diplôme d'Etat : Éducateurs de Jeunes Enfants et Éducateur Spécialisé. Plus globalement, l'île va voir naître plusieurs campus d'excellences : la future technopole de Mayotte portée par la CCIM (Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte) en partenariats avec d'autres acteurs publics, le projet régional de l'enseignement agricole, le pôle des métiers de l'aéronautique, le futur lycée de la mer ...

Tous ces développements associent formation, recherche et innovation. Les projets de recherche et innovation sont coordonnés par notre pôle régional académique pour la recherche et l'innovation, résultat de la montée en compétence – et en autonomie – de notre académie qui s'est vue transférer les missions de la délégation régionale pour la recherche et la technologie qui pilotait ceci depuis la Réunion. Maintenant maître de ses projets, notre académie met en place un Pôle Étudiant Pour l'Innovation et l'Entrepreneuriat (PEPITE) qui fait partie des 33 sites universitaires de France labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Elle porte aussi de nouveaux programmes structurants en matière de recherche appliquée.

Toutes ces nouvelles formations, ces projets des recherches, ces structures s'innovation et d'entrepreneuriat sont aussi tournées vers l'international, afin d'offrir à nos jeunes de belles perspectives de mobilité mais aussi de rayonner vers les pays voisins. Les actions décrites dans ce dossier de presse témoignent de la vitalité de nos formations, de nos chercheurs et des partenariats noués avec les collectivités territoriales et le monde de l'entreprise. Elles sont les premières pierres d'un nouveau chantier qui s'ouvre sur Mayotte : développer l'enseignement supérieur et la recherche au service de nos jeunes et du territoire.

Gilles Halbout

Recteur de la région académique de Mayotte
Chancelier des universités



01.

Les

Étudiants

>>

**Orientation
des élèves
post bac**

Orientation des élèves post-bac

Une augmentation et une diversification de l'offre de formation sur Mayotte

A cette rentrée, les capacités d'accueil dans l'enseignement supérieur sur Mayotte, pour les primo entrants, sont de 1154 places (623 places dans les lycées, 475 places au CUFR et 56 places dans les formations du secteur paramédical et social).

Dans le cadre du Plan **Jeunes #1jeune1solution**, 128 places ont été créées au mois de septembre, spécifiquement pour apporter une solution aux bacheliers qui étaient encore en attente d'admission dans le supérieur. Plus de places ont été proposées en BTS Banque, Comptabilité Gestion, Gestion des Petites et Moyennes Entreprises, Négociation et Relation Client, Management Commercial Opérationnel, Mention Complémentaire Animation-gestion des projets dans le secteur sportif ainsi que dans trois classes passerelles vers les BTS et une Mention Complémentaire Accueil et Réception a été ouverte au LPO de Kaweni.

Les capacités d'accueil dans le supérieur sur Mayotte sont en constante augmentation avec une progression de 25 % sur les trois dernières années.

A l'horizon 2023, dans le cadre du programme de construction des lycées, environ **220 places supplémentaires sont prévues.**

Un projet d'extension des locaux du CUFR de Mayotte est également à l'étude et permettra d'augmenter les effectifs en licence.

D'autre part, pour soutenir des parcours d'excellence, lutter contre le phénomène d'auto-censure observé chez nos lycéens et adapter l'offre de formation aux besoins de notre Territoire, de nouvelles formations sont proposées pour cette rentrée 2020 :

- Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles Scientifique (Physique-Technologie-Sciences de l'Ingénieur) au lycée de Bamana
- Licence « accès santé » au CUFR en partenariat avec la faculté de médecine de Montpellier
- BTSA Développement, Animation des Territoires Ruraux au lycée Agricole de Coconi
- BTS Management Opérationnel de la sécurité au lycée de Petite Terre
- BTS Gestion des transports et logistique par apprentissage au lycée de Kahani
- BTS Commerce International par apprentissage au lycée Mamoudzou Nord

Une poursuite d'études des Bacheliers vers l'enseignement supérieur positive !

Plus de 9 bacheliers sur 10 ont une place.

L'accompagnement à la mobilité des étudiants

Chaque année environ 70 % des candidats issus des classes de terminale sont acceptés dans des formations de l'enseignement supérieur à la Réunion ou en métropole.

Les étudiants qui poursuivent leurs études en dehors de Mayotte sont accompagnés par LADOM et le Conseil Départemental qui soutiennent leur mobilité et le financement de leurs études. Les aides financières allouées par le Conseil Départemental sont attribuées en fonction de domaines d'activité identifiés comme prioritaires au regard des besoins économiques du territoire.

Des médiateurs du Conseil Départemental, dont la mission est de favoriser l'intégration et la réussite des étudiants, sont également présents dans les différentes académies partenaires. Des conventions tripartites (Conseil départemental de Mayotte, Rectorat de Mayotte et Rectorat des académies d'accueil) sont signées. (Bordeaux, Clermont Ferrand, Dijon, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Poitiers, Rennes, Toulouse et Nancy-Metz). Une délégation de Mayotte est également présente à la Réunion.





Les conditions de la réussite étudiante

Les conditions de la réussite étudiante : une politique volontariste

Le rectorat de plein exercice va permettre une évolution des éléments liés à l'amélioration des conditions de vie des étudiants.

Une aide financière essentielle à la réussite

Pour l'année scolaire universitaire 2019/2020, le Rectorat de Mayotte, bien que n'étant pas encore doté d'un CROUS a traité 2711 demandes de bourses sur critères sociaux pour étudiants (le Dossier Social étudiant ou DSE)

- **Demandes validées : 2582**

- Nombre de bourses DSE versées aux étudiants en poursuite d'études à Mayotte (CUFR et post bac) : **973** (618 attribuées aux étudiants du CUFR et 355 aux étudiants en lycée).

Le montant des bourses DSE versées aux étudiants ayant poursuivi leurs études à Mayotte en 2019/2020 : **4 651 837,2 euros**

En plus du DES, le CUFR de Mayotte, en l'absence du service social d'un Crous à Mayotte gère pour le compte du CROUS de La Réunion le dispositif d'aide ponctuelle et le Fonds de Solidarité de Développement de la Vie étudiante. Des instances chargées de répartir ces aides sont convoquées régulièrement, au sein du CUFR, présidé par le Directeur de cet établissement.

Chaque année, La Direction Général de l'Enseignement Supérieur octroie une somme de 50 000 euros an au CUFR pour l'attribution des aides ponctuelles.

La mise en place d'une commission pour attribuer 12 studios à des étudiantes du CUFR

L'année 2019/2020, un partenariat entre le Rectorat et le CUFR a permis de mettre à disposition 12 studios dans l'Internat d'excellence du LPO de Dombéni à destination d'étudiantes du CUFR qui avaient validé leur première année de licence.

Les étudiants sélectionnés dans le cadre d'une commission sociale ont été invités à encadrer des cours de soutien scolaire dans l'internat pour financer leur loyer (120€ par mois, petit déjeuner et diner inclus).

Le confinement lié à la pandémie a limité le développement de cette action mais des projets sont à l'étude pour développer les internats dans le cadre du plan relance.



02.

**Des campus
des métiers
et des
qualifications**

>>

**La future
technopole
de Mayotte**

La future Technopole de Mayotte

Un lieu d'exception dédié à l'innovation et à la recherche, au service de l'entrepreneuriat de demain

La CCIM, en partenariat avec d'autres acteurs publics (Conseil Départemental, État, Communauté d'Agglomération de Dombeni et Mamoudzou (CADEMA), Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte (CUFR), la CDC, AFD et Agence de développement et d'Innovation de Mayotte (ADIM)) portent le projet de l'implantation d'une Technopôle sur la commune de Dombeni centrée sur l'innovation et la création de valeur ajoutée sur Mayotte.

Ce Projet vient en réponse à un besoin précis identifié dans le Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Régional (PO FEDER) et le Contrat de Plan État-Région (CPER) 2014-2020 et repris dans le contrat de convergence et de transformation (CCT).

La Technopôle couvrirait les secteurs suivants : technologies de l'information et de la communication (TIC), activités marines, services aux entreprises - stratégie d'innovation, recherche de financements, accompagnement au portage et agro-transformation. Les thèmes transversaux suivants seront également traités : transition écologique et rénovation énergétique.

La Technopôle sera avant tout un lieu d'opportunité, ouvert à tout secteur impliquant R&D et innovation. C'est dans ce cadre que le secteur de l'aérien fera également partie des thèmes traités, en lien avec l'association Aérotech OI.

La future technopole va ouvrir une nouvelle page de la création d'entreprises à Mayotte, en misant sur les start-up innovantes, à haute valeur ajoutée. Elle porte l'ambition de, développer considérablement l'offre de parcours entrepreneurial proposée à Mayotte en offrant des infrastructures et une expertise propices au lancement du « Made in Mayotte ».





La future technopole sera composée :

- d'espaces de travail collaboratif (Venturlab, Fablab, espace coworking...)
- d'ateliers (petit, moyen et grand module)
- de laboratoires de recherche
- d'un espace événementiel avec une salle d'une capacité de 200 places,
- de salle de formation
- d'une résidence pour les chercheurs
- de bureaux (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprises)
- ...

> Durée prévisionnelle des travaux d'investissements : 18 mois

> Un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé prochainement pour trouver les premiers porteurs de projet.





Le

Projet

Régional de

l'Enseignement

Agricole

2019-2023

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2019 / 2023 pour Mayotte

L'enseignement agricole à Mayotte

La formation scolaire initiale est assurée par le lycée agricole de Coconi, établissement public d'enseignement (de la classe de 4ème au BTS agricole), et les Maisons Familiales et Rurales de Chirongui et M'Tsambo, établissements associatifs conventionnés avec le MAA (de la 4ème au CAP agricole).

La formation continue pour les adultes et la formation par apprentissage pour les jeunes est dispensée par le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Mayotte (CFPPA).

L'enseignement agricole à Mayotte, c'est aussi :

- L'animation et le développement des territoires à travers des projets d'expérimentation, de démonstration et d'information portés par l'exploitation agricole et l'atelier agroalimentaire du lycée agricole, visant en particulier la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et la structuration des filières (fruits et légumes, plantes à parfum, filières animales...)
- La coopération internationale au lycée agricole avec des stages et des voyages d'études avec les élèves, des sessions de formation avec des partenaires de l'Océan Indien et un partenariat ERASMUS+



DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
BP 103 – Rue mariaze – 97 600 Mamoudzou

Tél. : 02.69.61.12.13

@: daaf976@agriculture.gouv.fr

<http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr>

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole pour Mayotte

Le PREA constitue le projet stratégique de l'enseignement agricole. A ce titre, il décline la politique nationale pour l'enseignement et la formation professionnelle des activités et métiers relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation et inscrit l'enseignement agricole dans la réalité du développement socio-économique et du système éducatif de Mayotte.

Il a pour objectifs de répondre aux besoins du territoire, de constituer une référence pour les institutions partenaires et de donner un cadre pour les projets des établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Il est composé de 4 axes stratégiques :

AXE 1 : Renforcer le dispositif de formation initiale et par apprentissage en élevant le niveau de qualification et en diversifiant l'offre de formation. Ce renforcement se veut à la fois qualitatif (ouverture de la formation générale et technologique, ouverture de sections de techniciens supérieurs, partenariat avec le CUFR pour le niveau licence, développement de l'apprentissage) et quantitatif (augmentation des effectifs accueillis et ouverture de nouvelles MFR)

AXE 2 : Favoriser l'insertion sociale, scolaire et professionnelle et la qualification professionnelle des apprenants. Il s'agit de mobiliser les dispositifs d'accompagnement social existants, de développer la pédagogie différenciée, de renforcer l'appui à l'insertion professionnelle et de participer au développement de l'offre de formation professionnelle sur le territoire

AXE 3 : Mettre l'agroécologie et le développement durable au cœur des établissements et des actions. Il est indispensable d'avoir au sein du lycée agricole une exploitation et un atelier agroalimentaire exemplaires en termes de pratiques agro-écologiques, de les valoriser comme support de formation, de développer l'éducation au développement durable et de communiquer sur les initiatives de développement durable au sein de l'enseignement agricole

AXE 4 : Renforcer les synergies locales et régionales de l'enseignement agricole. Ces synergies se construisent avec les professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire et du secteur des services à la personne, les partenaires de l'enseignement (rectorat, établissements de l'Education Nationale et RSMA en particulier), ceux de la formation professionnelle (DIECCTE, CARIF-OREF, GRETA) et universitaire (CUFR) et ceux de la recherche et de l'innovation agricole (CIRAD, ACTA). La coopération avec ces acteurs est essentielle pour ancrer l'enseignement agricole dans le territoire et participer pleinement au développement de l'enseignement technique, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche

>>

**Le pôle des métiers
de l'aérien
et
le lycée de la mer**

Le Pôle des métiers de l'aérien

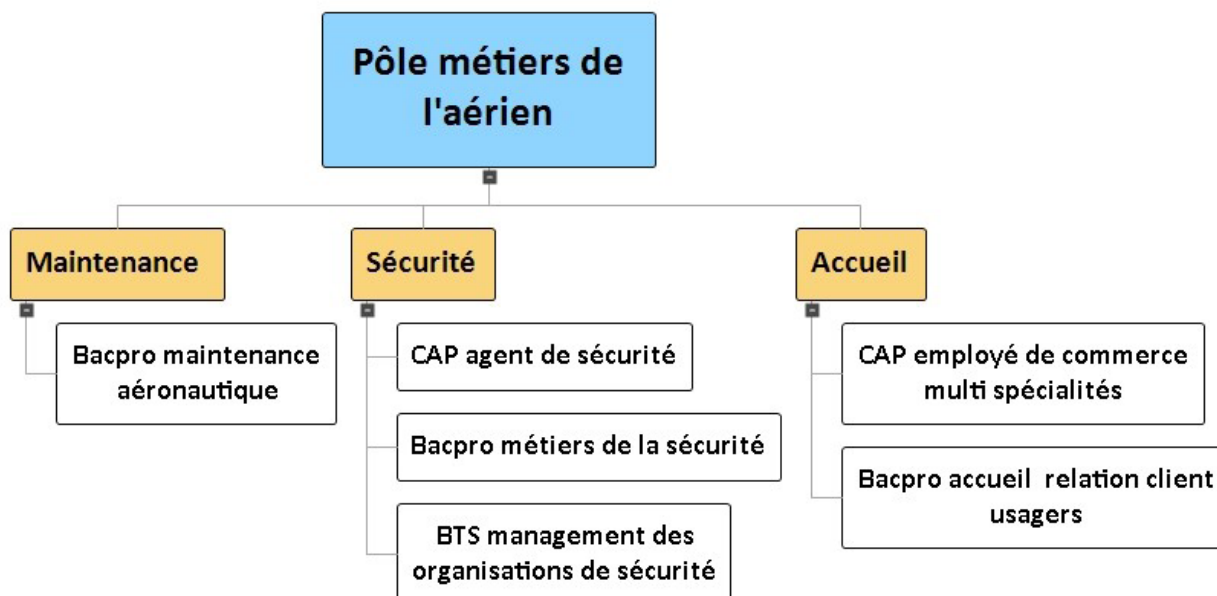
Les enjeux de l'aérien au niveau de la zone océan Indien sont soutenus par les collectivités territoriales et les rectorats de La Réunion et de Mayotte. Un groupement des partenaires sous l'appellation Aerotech OI s'est constitué, regroupant au sein d'un conseil d'administration les partenaires interrégionaux comme Air Austral et régionaux. Pour Mayotte, on peut citer, l'aéroport de Dzaoudzi, Ewa, Mayotte air service, Les airs Mahoraises, Tip Top aviation, la CCIM, la préfecture et le rectorat.

Ce projet comporte une dimension formation, par le regroupement au sein du lycée de petite terre, dans un pôle aérien, des formations de maintenance aéronautiques, d'accueil et de sécurité. Le nouveau local pour la maintenance aérienne sera livré sous quinzaine en attendant la création d'une nouvelle extension du lycée sur un terrain proche de l'aéroport située au sein de la commune de Pamandzi, à horizon 2023/2024. Elle permettra d'accueillir 200 élèves en formation professionnelle sur les trois champs précités.

Le projet a été confié à un cabinet d'architectes qui a déjà livré les éléments du pré programme, la programmation est attendue fin octobre. Ce projet est financé dans le cadre du contrat de convergence et de transformation. Le rectorat s'inscrit de manière globale, sur le territoire de Mayotte, dans une démarche écoresponsable et souhaite que le projet intègre une démarche environnementale, voire une certification dès le stade des études.

Ce pôle de formation portera aussi de la formation continue par l'intermédiaire du GRETA-CFA de Mayotte permettant aux partenaires locaux de trouver des réponses à leur besoin de formation et de montée en compétence de leurs collaborateurs.

Les partenaires, réunionnais et mahorais préparent à destination d'un public large, collégiens de troisième ou lycées, demandeurs d'emploi, un salon des métiers de l'aérien qui devrait se tenir fin novembre sur Mayotte et à La Réunion.



Le Lycée de la mer

Lors du colloque du 7 février 2018, « vivre avec la mer », la ministre Annick Girardin a présenté une politique maritime ambitieuse et durable qui passe par le développement d'activités dans les outre-mer et la possibilité d'offrir des perspectives à la jeunesse de ses territoires.

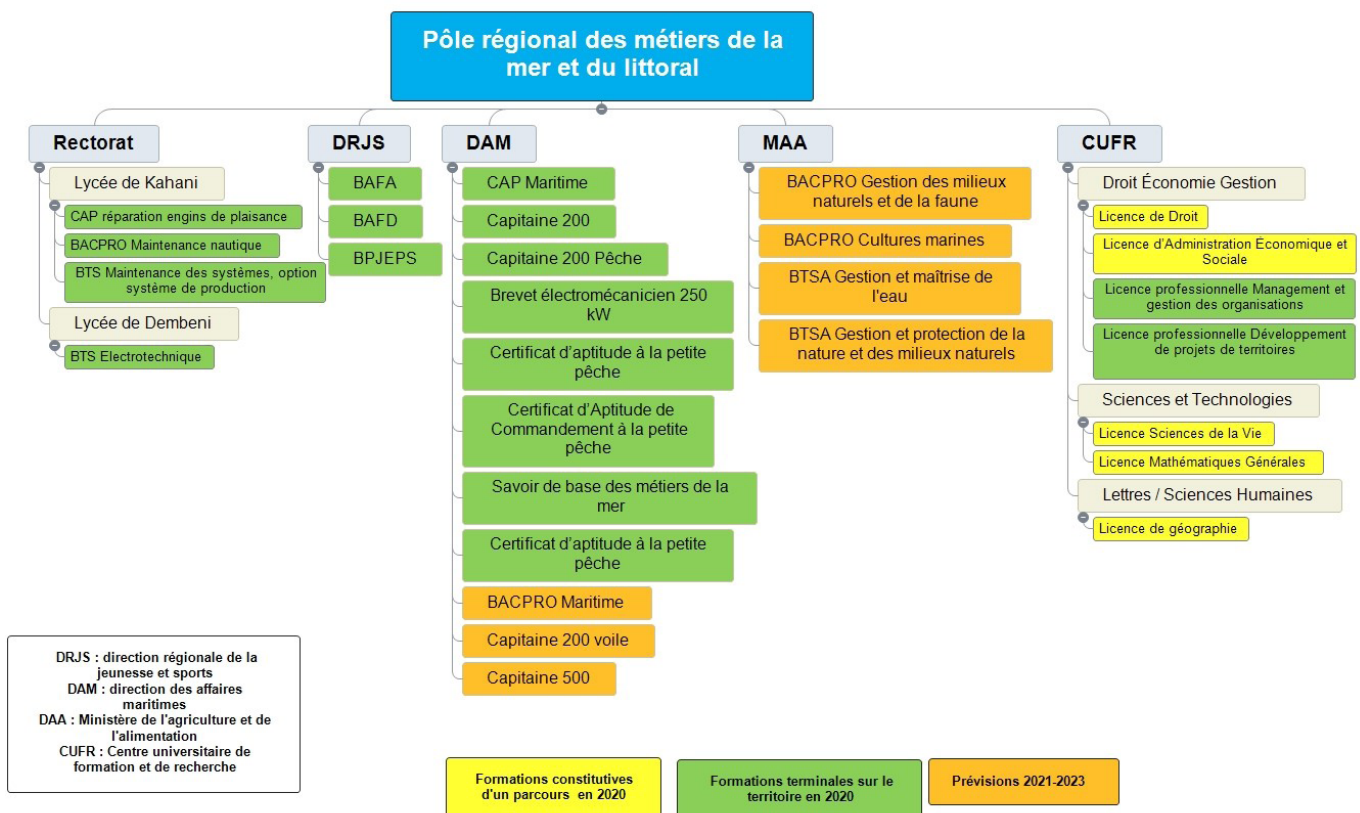
Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation, a annoncé le lancement de lycées de la mer dans chacune des collectivités d'outre-mer d'ici à la fin du quinquennat. Le rectorat et le département ont l'ambition de porter ce projet répondant aux besoins de développement du territoire.

Le rectorat de Mayotte a choisi de décliner ce projet de lycée de la mer en deux phases, une première phase consistant à mettre en réseau les partenaires qui ont déjà une offre de formation dans ce domaine, une deuxième phase qui programme la construction d'un lycée à horizon 2023. Ce lycée hébergera principalement des formations initiales et constituera avec le projet du département qui porte les formations professionnelles des salariés, le pôle régional des métiers de la mer et du littoral basé sur Petite Terre.

La mise en réseau doit aboutir à la signature d'une convention très prochainement entre le département, le rectorat, la jeunesse et sport, l'agriculture et les affaires maritimes. Elle porte sur des actions :

- D'information : à développer au sein de la cité des métiers
- D'orientation : plaquettes à développer au sein du rectorat pour avoir une vue exhaustive des métiers de la mer et du littoral. Information des acteurs de l'orientation.
- De promotion : salon, événements.
- De communication : site web, page FB, flyers, émission de TV radios.

Le pôle régional devrait lui accueillir sur plusieurs sites les formations suivantes





03.

Le

Centre

Universitaire de

Formation et de

Recherche

de Mayotte

Le CUFR de Mayotte

Étudiants et personnels

Pour la rentrée universitaire 2020, le CUFR a offert 475 places sur Parcoursup aux néo-entrants.

Au 14 septembre 2020, le CUFR compte 868 étudiants inscrits en licence sur les 1 100 attendus, sans compter les 403 étudiants de niveau Master (contre 350 l'année dernière). La période des inscriptions s'étend jusqu'au 30 septembre 2020.

La rentrée 2020 est marquée par le recrutement de 20 nouveaux personnels : 14 enseignants et 6 administratifs.

Le Centre Universitaire compte au 1er septembre 2020, 124 personnels : 73 enseignants, 28 administratifs et 23 techniques, soit une augmentation de plus de 16 % par rapport à l'année précédente.

Formation

L'offre de formation se diversifie avec **l'ouverture d'un parcours « accès santé »** en application de la réforme profonde de l'accès aux formations de santé issue de la loi du 24 juillet 2019. La mise en place au CUFR de Mayotte de ce nouveau parcours d'excellence, au sein de la licence de sciences de la vie déjà existante, permettra aux meilleurs étudiants d'accéder directement, sous certaines conditions, aux formations en médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique dispensées dans les facultés correspondantes de l'Université partenaire de Montpellier.

Dans ce cadre, le CUFR ouvre, à la rentrée universitaire 2020, **un diplôme universitaire d'« étudiant-entrepreneur »**. Cette nouvelle formation est ouverte à toute personne intéressée (bachelier, étudiant en cours de formation, jeune diplômé de moins de 28 ans) qui souhaite conduire un projet entrepreneurial de quelque nature qu'il soit (reprise d'activité, création de nouvelles activités, etc.).

Accessible avec le baccalauréat ou équivalent, cette formation offre l'accès au statut national d'étudiant entrepreneur. Il s'agit en outre de participer à la sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat, afin de les accompagner dans une démarche entrepreneuriale pour aller plus en amont dans la concrétisation de leurs projets, mais également de promouvoir plus largement la diffusion de l'esprit entrepreneurial auprès des étudiants qui ne se destinent pas nécessairement à la création d'entreprise.

Dans le cadre de la mise en place de nouveaux concours de CAPES après la licence, le CUFR va ouvrir de nouveaux masters d'enseignements (MEEF) destinés à former les futurs professeurs titulaires du second degré.

Recherche

Le 29 juin 2020, s'est déroulée la cérémonie de lancement du Site d'Étude en Écologie Globale (SEEG) sur l'archipel de Mayotte. Ce projet est à l'initiative du CNRS (et ses quatre Instituts : INEE, INSU, INSHS et INSB), associé au CUFR de Mayotte. Le SEEG de Mayotte constitue un dispositif fédérateur sur les conséquences multiples (géographiques, environnementales, socio-économiques...) et interactives des phénomènes géologiques spécifiques à l'Île de Mayotte, notamment les effets de la subsidence du territoire.



Pour le début d'année 2021, le CUFR **projette l'ouverture d'un Institut de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques, de l'Informatique et des Sciences (IREMIS) à Mayotte**, en collaboration avec le Rectorat. Des coopérations seront mises en place avec les IREM de l'Hexagone (Montpellier notamment) et de la région océan Indien (La Réunion, Madagascar...), le réseau des IREM et les partenaires institutionnels régionaux (Madagascar, Comores...) au travers de participations à des projets (ANR, PIA, INTERREG...).

Plus de 32 projets de recherche sont actuellement en cours avec un financement cumulé de contrats de 660 000€. 7 doctorants sont encadrés ou dirigés par les enseignants-chercheurs du CUFR, un chiffre en constante augmentation qui témoigne de la bonne santé de la recherche de notre établissement. S'agissant de la valorisation des résultats de la recherche, félicitons tout particulièrement Thomas Claverie, qui est l'un des auteurs d'un article scientifique majeur publié le 22 juillet 2020 dans la très prestigieuse revue Nature (« Global status and conservation potential of reef sharks »).

A noter qu'à la rentrée, monsieur Elliott Sucré, maître de conférences habilité à diriger des recherches est devenu le premier professeur des universités de l'établissement.

Immobilier

Trois opérations sont en cours pour faire face au déficit d'infrastructures.

> La première est la création de locaux pédagogiques (l'équivalent de 5 à 6 salles de classes) et de bureaux. La livraison de six modulaires est attendue au cours de l'année universitaire.

> La seconde est une extension de 1 000 m², en cours de programmation, dont l'engagement financier de l'État est inscrit dans le Contrat de convergence et de transformation du Département de Mayotte pour un montant de 6,46 M€. Il s'agit d'un nouveau bâtiment qui comprendra un amphithéâtre d'une capacité de 240 places, convertible en salle de spectacles, ainsi que des salles de classe et des bureaux. Le concours d'architecte est prévu pour le début d'année 2021, le démarrage des travaux en début d'année 2022 et la livraison fin 2023.

> La troisième opération est un projet de réaménagement des locaux existants avec optimisation des surfaces, mise en conformité électrique et en accessibilité, reprise des désordres structurels... Ce réaménagement porte sur environ 1 165 m² à des degrés de consistance de travaux différents pour un montant total de 6,84 M€. Le CUFR déposera prochainement un projet au titre du plan de relance des bâtiments publics dans le cadre de l'appel à projets de l'ESR sur le volet « performance énergétique ».

Enfin, le schéma directeur immobilier de développement et d'aménagement du CUFR est en voie de finalisation. Un comité de pilotage se réunira début 2021 afin de statuer sur le choix d'un des scénarii de développement immobilier parmi ceux proposés par le bureau d'études, valider les hypothèses de projections d'effectifs d'étudiants et déterminer les financements possibles. Les premières études ont mis en évidence, compte tenu de la démographie, une forte augmentation des effectifs d'étudiants : 2700 étudiants à l'horizon 2025 et 3700 étudiants à l'horizon 2030. Cela représente 6 300 m² de surface utile à l'horizon 2025 et 2 500 m² à l'horizon 2030, soit un investissement de 22 M€ à l'horizon 2025 et de 7 M€ à l'horizon 2030.

Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte
B.P. 53 – 97660 DEMBENI Tél. : 0269 61 07 82 - Fax : 0269 61 08 92





04.

**L'offre de
formations de
l'Institut des
études en
Santé du CHM**

L'offre de formations de l'Institut des études en Santé du CHM

Une structure locale avec plus de 40 ans d'évolution

L'Institut des études en Santé dans sa forme actuelle a été mis en place en 2001, mais il a un historique beaucoup plus ancien, car la première structure de formation a été ouverte de 1977 : l'école d'infirmiers de la collectivité territoriale (avec 130 infirmiers locaux formés jusqu'en 1992). Par la suite en 1992, l'école d'aide-soignant et auxiliaires de puériculture de Mayotte a été créée pour délivrer des diplômes nationaux de ces deux branches d'activités. En parallèle, une année de classe préparatoire au concours d'entrée des instituts de soins infirmiers nationaux (en métropole) a été mise en place jusqu'en 2001, année de création de l'IFSI de Mayotte.

L'offre de formation est déclinée en 4 diplômes, chacun encadré par un institut :

1. La formation d'infirmier (au sein de l'institut de Formation en Soins Infirmiers du CHM) C'est le seul diplôme d'enseignement supérieur.
2. La formation d'aide-soignant (au sein de l'Institut de Formation d'aide-soignant). Délivrée une année sur deux. Capacité : 15 élèves.
3. La formation d'auxiliaire de puériculture (dans l'Institut de Formation d'auxiliaire de puériculture). Elle aussi délivrée une année sur deux. Capacité : 15 élèves.
4. La formation de puéricultrice d'Etat (spécialité infirmière au sein de l'école des puéricultrices d'Etat). Un cycle de formation annuel est organisé tous les deux ans pour 15 places (agrément Conseil départemental) en alternance avec les formations aides-soignantes et auxiliaires de puériculture

Particularités de la formation d'infirmier d'État

Cette formation est sanctionnée par un diplôme de grade licence délivré par une université. L'IFSI bénéficie du soutien du CUFR pour les enseignements fondamentaux universitaires et de celui de l'Université de La Réunion pour la délivrance du grade licence. Les 3 années d'enseignement post-bac intègrent 2100 heures d'enseignement théorique dont un tiers d'enseignements universitaires et 2100 heures soit 60 semaines de stages cliniques qualifiants.

Elle est ouverte par concours (25 % des places), aux aides-soignants, auxiliaires de puériculture mais aussi à toute personne justifiant de 3 années d'exercice professionnel.

La capacité d'accueil en 1ère année : 45 places. Ces 45 places sont réparties entre 3 sites (30 à l'IFSI de Mayotte, 8 à l'IFSI de la Croix rouge de Nîmes et 7 à l'IFSI de la Croix rouge de Toulouse). Ce partenariat est induit par deux difficultés :

- D'une part la capacité d'accueil (locaux de l'IFSI de Mayotte) ;
- D'autre part par la difficulté de trouver sur le territoire Océan Indien (Mayotte Réunion) des places de stage qualifiantes sur des disciplines obligatoires.

Des synergies pertinentes

Avec le CUFR pour les enseignements fondamentaux universitaires.

Avec l'Université de La Réunion, pour la délivrance du grade licence en santé.

Avec le Conseil départemental, qui verse des bourses à tous les élèves infirmiers (sous la condition de s'engager 9 ans après la fin des études) et qui financent une grande part des formations (hors IFSI).

Avec les deux autres IFSI de la Réunion (nord et Sud) rattachés à la même université : co-construction des enseignements et évaluations des Unités d'Enseignement universitaires communes, en lien avec l'université de La Réunion et au sein d'un groupement de coopération sanitaire des IFSI Réunion Mayotte datant de septembre 2009.

Mais plus encore avec le CHM, car l'Institut des Etudes en Santé est un service du Centre Hospitalier de Mayotte et se trouve dans ses murs. Il bénéficie de ses infrastructures (comme le self, la blanchisserie, la maintenance informatique....) et ses élèves exercent une grande partie de leurs stages dans les différents services du CHM. La majorité de ses intervenants professionnels se trouvent sur site, ce qui facilite grandement l'organisation des enseignements tant théoriques que cliniques.

Besoin du territoire en professionnel de santé :

Il n'existe pas encore de schéma régional des professions paramédicales (responsabilité Région et ARS). Il n'est donc pas évident d'établir de façon pertinente une liste en besoin de formations.

Les marges de développement

Bien que l'estimation des besoins tende vers 120 élèves infirmiers par an* à promouvoir pour répondre aux besoins du territoire, il n'est aujourd'hui pas possible, pour les acteurs locaux de santé de fournir sur le territoire, des opportunités de stages qualifiants pour ce nombre d'élèves.

En revanche, les formations aux spécialités infirmières (besoin annuel estimé à 45 puéricultrices d'Etat, 10 infirmiers de bloc opératoires et 10 infirmiers anesthésistes*) pourraient permettre de répondre à d'autres besoins urgents. En partenariat avec les écoles de spécialités de La Réunion ou de métropole, les enseignements théoriques pourraient être délivrés sur place en visioconférence. Les stages, en revanche, devront être réalisés hors Mayotte. (Cohortes de 10 élèves par spécialité). Ici la difficulté serait les locaux pour dispenser ces cours.

Le même dispositif pourrait être étudié pour former des infirmiers de pratique avancée (suivi des patients atteints de maladies chroniques) en partenariat avec une ou plusieurs universités de La Réunion ou de métropole.

*données CHM IES 2015



05.

**Recherche
et innovation**

Recherche et innovation

D'une délégation régionale à la recherche et à la technologie de la Réunion au pôle recherche innovation de la région académique de Mayotte

Le rectorat de la région académique de Mayotte, nouvellement créé dispose de moyens supplémentaires et d'un périmètre d'action plus large.

Dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, le rectorat doit mettre en œuvre une organisation adaptée à ses missions en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation.

Ainsi, un pôle de recherche Innovation est en cours de préfiguration. Depuis février 2020, Mme Mohamadi Fahoullia nommée sur proposition conjointe du préfet et du recteur assure les missions de délégué régional à la recherche et à l'innovation. Il s'agira essentiellement de décliner localement la politique du MESRI (ministère de l'enseignement supérieur, de l'innovation) et de faire le lien entre tous les acteurs de la RDI (recherche, développement et innovation) à Mayotte.

SRESRI Mayotte (Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation)

Le Conseil départemental qui assume les compétences relevant de la Région porte le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI).

Le SRESRI dresse le cadre politique de référence pour l'action de la Région Mayotte en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation pour la période. Il permet de définir les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

Le rectorat, à travers son pôle RI est de fait très impliqué dans l'élaboration de ce document. Le livrable est prévu pour mai 2021 (ce délai correspond à fourchette haute, des retours reçus par les bureaux d'étude)

Projets de recherches appliqués, structurants CRIOBE – PIOM

Le CRIOBE est l'un des plus éminents laboratoires français pour l'étude des écosystèmes coralliens. Depuis 2010, le CRIOBE pilote le Laboratoire d'Excellence CORAIL (LABEX) qui rassemble 9 institutions et 4 universités d'outre-mer.

Créé en 1971, le CRIOBE est, depuis 2013, une unité de recherche et de services du CNRS qui associe des enseignants-chercheurs, des chercheurs et des personnels administratifs et techniques appartenant au CNRS, à l'EPHE et à l'UPVD. Ses activités s'exercent à travers de multiples disciplines – (l'écologie, la génétique, la chimie) - sur deux sites géographiques principaux, le campus de l'Université de Perpignan en France et la station de terrain sur l'île de Moorea en Polynésie Française. Au-delà de la recherche et du développement, les chercheurs possèdent une forte expertise dans la valorisation, le transfert de technologie et l'accompagnement de Start-Up.

Le laboratoire a formulé l'intention de s'impliquer sur des thématiques de recherche appliquées à Mayotte sur 2 projets pilotes dont la finalité est de contribuer significativement au développement économique du territoire.

- Le projet pilote terrestre aurait pour thématiques : la Pharmacopée et la Cosmétopée
- Le projet pilote marin aurait pour thématiques : les Ressources lagonaires et les Paiements pour Services écosystémiques

L'approche adoptée consiste à fédérer tous les acteurs de la RDI à Mayotte au sein d'un pôle innovation, à cela s'ajoute le soutien de centre de recherche tel que l'IRD (institut de recherche pour le développement). Cette démarche, qui consiste à impliquer un maximum de partenaire, permet d'appréhender des projets ambitieux structurants et de répondre au Plan d'Innovation Outre-mer (PIOM) (dont le montant s'élève à 16 millions d'euros), avec le soutien du conseil départemental de Mayotte

PEPITE Mayotte (Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat)

Mis en place depuis 2014, les Pôles Étudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PÉPITE) et le Statut National Étudiant-Entrepreneur permettent de créer l'écosystème nécessaire à la réalisation des projets entrepreneuriaux des étudiants et jeunes diplômés.

Le dispositif est un franc succès sur l'ensemble du territoire national. En effet, le Statut National Étudiant-Entrepreneur permet de construire et développer son projet entrepreneurial dans le cadre de son cursus scolaire, au sein de son établissement, en plus de bénéficier d'un accompagnement.

Depuis mai 2020, le Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat de Mayotte fait partie du réseau des 33 PÉPITE labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation sur l'ensemble du territoire national. Le « PÉPITE Mayotte » aura notamment pour mission :

1. de contribuer à développer la culture entrepreneuriale et d'innovation dans les formations du supérieur et de favoriser l'émergence d'entreprises à potentiel de croissance et d'emploi ;
2. de valoriser la démarche entrepreneuriale par l'intermédiaire du statut national d'étudiant-entrepreneur ;
3. de créer du lien entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire ;
4. de faciliter l'accès à l'entrepreneuriat des jeunes en leur proposant d'obtenir un diplôme universitaire.

Dans le cadre de la mise en place du pôle PEPITE, le CUFR ouvre, à la rentrée universitaire, la première promotion du D2E (diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur). Les étudiants bénéficieront des outils mis en place par nos partenaires (CDM, CCIM, ADIM ...)

Le PÉPITE Mayotte est porté par le GIP-FCIP du Rectorat et bénéficie du soutien de la Chambre de Commerce et d'Industrie et du Conseil départemental.

La fête de la science 2020

Organisée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, la Fête de la science est le rendez-vous incontournable de tous les publics : familles, scolaires, étudiants, curieux, amateurs ou passionnés de sciences. L'événement se déroulera du 06 au 16 novembre 2020. Pour cette 29e édition, la Fête de la science s'appuie sur une thématique qui fait écho aux temps forts de l'actualité récente :

Quelle relation entre l'Homme et la nature ? Cette thématique trouve toute sa résonance à Mayotte, la culture mahoraise étant particulièrement tournée vers la nature.

Ainsi, du 6 au 16 novembre, nous mettrons en exergue les diverses applications que le mahorais développe avec la flore, nous valoriserons également l'histoire et la culture mahoraise.

Il s'agira entre autres de partager avec le public les usages des plantes en médecine traditionnelle, ou encore pour beauté et bien-être, sous formes d'ateliers accessibles à tous.

Des visites de sites permettront de découvrir ou redécouvrir l'utilisation des végétaux dans la construction d'habitat, ou la fabrication d'objet du quotidien, tel que la pirogue mahoraise.

La thématique de la préservation de l'environnement et des écosystèmes, tel que les mangroves sera également abordée.

06.

**La coopération
internationale**

La coopération internationale dans l'enseignement supérieur

Susciter des actions dans le cadre de la mobilité et de la coopération éducative régionale

Cette région de l'Océan Indien regroupe des universités qui ont des relations essentiellement bilatérales. Une grande partie de ces universités ont des caractéristiques communes. Par exemple, celles qui sont dans les pays membres de la Commission de l'Océan Indien ont une langue commune : le français. Mais nous pouvons aussi citer les problématiques de recherche (avec au premier plan de développement durable).

Un rapprochement avec ces universités devrait permettre aux enseignants/chercheurs et étudiants de Mayotte de mettre en place des partenariats innovants (nouveaux accords ou financements).

Dans ce sens nous envisageons de mobiliser l'ensemble de nos représentations diplomatiques dans les pays limitrophes, afin de mieux apprécier notre marge de manœuvre dans le contexte régional (notamment l'ambassadeur en charge de la coopération régionale ou la Commission de l'Océan Indien et le Conseiller diplomatique rattaché à la Préfecture de Mayotte) ;

Mais aussi, mettre en place des partenariats avec des entités présentes dans les pays tiers de la région, pour favoriser le placement des jeunes de Mayotte dans des ces pays pour réaliser des mobilités (PFMP notamment).

Consolider la place de Mayotte dans le domaine de l'enseignement supérieur

Le Rectorat compte s'intégrer pleinement dans les dispositifs existants de la mobilité et de la coopération éducative. Dans ce domaine, labélisation d'établissements vis-à-vis de l'ouverture à l'international.

En effet, il existe des dispositifs qui favorisent la coopération internationale (label Eduscol ou charte ECHE de Erasmus+). Les lycées avec des formations postbac (comme les BTS) seront accompagnés pour y postuler.

De même, les futurs établissements seront avant même leur ouverture, configurés pour une ouverture vers l'international, comme le futur lycée de la mer par exemple.



Les photos utilisées pour ce dossier de presse proviennent d'une banque image ou ont été réalisées par le service communication du rectorat avant la crise COVID19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et dans tous les lieux où cela est obligatoire



RÉGION ACADÉMIQUE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



www.ac-mayotte.fr

Contact
presse

06 39 39 87 56 | 02 69 61 92 18
communication@ac-mayotte.fr